

AFFAIRE N° 12/2. - Alimentation en eau potable des secteurs du CHAUDRON et de SAINTE.CLOTILDE/BOIS DE NEFLÉS - Approbation de l'avant-projet.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les secteurs du CHAUDRON et de SAINTE CLOTILDE sont sur le point de voir leur alimentation en eau saturée. Aussi, il importe, dès à présent, de prévoir le soulagement de cette zone en la réalimentant.

Par lettre en date du 7 OCTOBRE 1971, Monsieur le DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL de l'EQUIPEMENT me faisait parvenir un avant-projet sommaire pour l'alimentation en eau potable des secteurs du CHAUDRON et de SAINTE.CLOTILDE/BOIS DE NEFLÉS.

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal vous avez donné votre accord pour la première tranche. Je vous demande, aujourd'hui d'approuver l'ensemble de l'avant-projet, dont le montant s'élèvera, approximativement à DEUX CENT MILLIONS DE FRANCS CFA. (200 000 Frs CFA).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Il s'agit d'un projet important. Nous avons déjà approuvé l'affaire concernant le refoulement de l'eau du Puits du CHAUDRON au réservoir de MOULIN à VENT.

Il s'agit, dans cette deuxième opération, d'aller jusqu'au réservoir de Moufia, qui servira à alimenter Moufia, d'une part et le bas du Bois de Nèfles, d'autre part. Cela permettra de soulager les réservoirs de Bois de Nèfles eux-mêmes qui n'auraient plus qu'à alimenter la partie haute du Bois de Nèfles, la partie basse étant alimentée par ces travaux. Ces derniers sont conditionnés par la valeur du Puits du Chaudron. Ces mêmes réservoirs sont alimentés par l'eau venant du Bassin du Chaudron, affaire que vous avez été amené à traiter tout à l'heure. Là aussi, cette eau doit venir au réservoir de Moulin à Vent et sera susceptible d'alimenter les réservoirs de Moufia. Nous pensons que les besoins seront satisfaits. Cela suppose un programme de deux ans, au moins.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Approuvé
Louis Denis, le 10 décembre 1971
Le Maire
Le Secrétaire Général

Une copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Leseign